



Compte-rendu Assemblée générale de l’AFFIL – 27 mai 2025

Table ronde « Accès aux droits et au logement : quels enjeux, quels leviers d’action ? »

A la suite de l’assemblée générale ordinaire, un débat a été organisé sur les enjeux et leviers d’action concernant l’accès aux droits et au logement, en présence de :

- Jérôme d’Harcourt, délégué interministériel à l’hébergement et au logement,
- Jacques Pisarik, responsable d’études et de recherche à l’observatoire du SamuSocial de Paris,
- Marianne Yvon, responsable de l’Espace Solidarité Habitat de la Fondation pour le Logement des Défavorisés,
- Florian Maillebauu, directeur des politiques sociales à Paris Habitat.

Les échanges très riches entre intervenants et avec la salle ont mis en lumière plusieurs constats :

- **L’accès aux droits, dont le droit au logement, reste un parcours semé d’obstacles pour les ménages précaires.** Les situations administratives précaires ou irrégulières sont des freins majeurs. Néanmoins, même quand les ménages ont un statut qui leur permet d’être éligibles au logement social, des difficultés importantes subsistent, en lien des situations professionnelles instables et corollairement des très faibles niveaux de ressources, du non-recours suscité par la non-maîtrise de la langue, des outils numériques, de la souffrance psychosociale, ou encore la honte liée à la stigmatisation de la pauvreté. De plus, les ménages les plus précaires sont aussi moins susceptibles d’accéder au logement social, dans un contexte de pénurie de logements sociaux à faible niveau de loyer, comme l’avait montré [le débat de l’assemblée générale de l’AFFIL en 2024](#). L’accès aux droits est également fragilisé par le manque de moyens des services sociaux de droit commun, et une ingénierie insuffisante du côté des administrations (comme la CAF).
- **Dans ce contexte, le rôle de l’accompagnement social est central** pour aider dans les démarches, stabiliser les parcours, améliorer le niveau de ressources en favorisant l’accès aux droits. Cette mission est au cœur de de la politique du Logement d’abord. Des dispositifs comme l’hôtel -qui constitue près de la moitié des 92 000 places du parc d’hébergement généraliste en Île-de-France- restent cependant insuffisamment couverts, malgré la mise en œuvre de plateformes d’accompagnement social qui ont permis d’améliorer les conditions de prise en charge.
- **Un message fort a été rappelé : le droit au logement n’est pas un privilège ou une faveur et doit être reconnu pour toutes et tous.** Néanmoins, il est aujourd’hui mis à mal, du fait de la complexité des démarches, des difficultés de mise en œuvre des obligations réglementaires, mais aussi des pratiques professionnelles qui doivent encore évoluer. Les intervenants ont justement souligné la nécessité de continuer à accompagner le changement des pratiques des professionnels du secteur de l’action sociale, du logement et de l’hébergement, en favorisant



des approches les plus inclusive, centrées sur les personnes (aller vers, travail pair, approche par le rétablissement, réduction des risques, posture plus horizontale, etc.) Ces changements peuvent être de vrais leviers pour favoriser l'accès aux droits, comme l'illustre [la démarche de Paris Habitat](#) "Vos droits en direct", en partenariat avec la Ville de Paris.

Ces constats sont particulièrement préoccupants, alors que les besoins sociaux ne cessent pour autant d'augmenter, comme l'illustrent les chiffres sur la [fragilisation du profil des occupants du parc social](#), ou encore [la très inquiétante explosion du nombre d'expulsions locatives](#).

Les blocages administratifs et l'incapacité à apporter des réponses dans des délais rapides génèrent une perte de sens chez les personnes accompagnées comme chez les professionnels. Au-delà de conditions de vie très difficiles, les difficultés d'accès aux droits peuvent susciter de l'incompréhension voire des formes de défiance ou de rejet, fragilisant in fine la confiance dans les institutions démocratiques.

Face à ces constats structurels, des axes d'action ont été identifiés :

- Poursuivre les travaux pour documenter le non recours et ses conséquences ;
- Lutter collectivement contre le non-recours aux prestations sociales, en renforçant les coopérations entre bailleurs sociaux, associations, collectivités et institutions ;
- Conforter le rôle de l'accompagnement social, en renforçant les moyens mobilisés pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement ;
- Mobiliser des leviers pour favoriser la régularisation des personnes en situation irrégulière et la stabilisation des personnes en situation administrative précaire ;
- Adopter les outils réglementaires nécessaires pour mettre en œuvre les lois existantes (ex. loi Taquet/jeunes sortants de l'ASE) ;
- Adopter une approche globale, décloisonnée des situations et simplifier des systèmes administratifs aujourd'hui extrêmement complexes et chronophages ;
- Recréer des services publics de proximité et accessibles, dans un contexte de dématérialisation croissante ;
- Déployer la solidarité à la source pour toutes les prestations sociales, [comme cela est fait pour le RSA](#), en 2025, suite à une expérimentation.

Pour aller plus loin :

- [Etude de l'observatoire du SamuSocial de Paris](#) ;
- [Etude d'Interlogement 93](#) ;
- [Etude de la Fondation pour le Logement des Défavorisés sur l'accueil des demandeurs de logement social](#).